

MODALITÉS ET TARIFS

Le droit d'inscription et les frais de scolarité sont dus pour l'année scolaire complète (sauf cas particulier), et sont calculés en fonction du quotient familial selon la formule suivante (à partir de l'avis d'imposition) :

$$\text{Quotient Familial} = \frac{\text{Revenu Fiscal de Référence (RFR)}}{(12 \times \text{nombre de parts fiscales})}$$

LES TARIFS

Le **DROIT D'INSCRIPTION** (15 € par élève) est obligatoire et non remboursable.

Les **FRAIS DE SCOLARITÉ** se déclinent en 4 grilles tarifaires décidé par le Conseil de Cholet Agglomération :

- Tarifs 1 : Quotient familial \leq 1 000
- Tarifs 2 : 1 000 > Quotient familial \leq 1 600
- Tarifs 3 : Quotient familial > 1 600
- Tarifs 4 : Élève résidant hors de l'Agglomération du Choletais

Les **familles résidant dans l'Agglomération** doivent fournir au service comptabilité leur avis d'imposition 2023 ou 2024. En cas d'absence du document au 30 septembre 2024, le tarif 3 sera appliqué.

Par ailleurs, les changements de situation personnelle ou professionnelle pourront être pris en compte jusqu'au 31 octobre 2024, sur présentation de justificatifs, en cas de modification des droits.

LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Le **DROIT D'INSCRIPTION** est facturé avec le premier appel à facturation. Inclus dans la première facture

Les **FRAIS DE SCOLARITÉ** sont payables, par **chèque, espèces, carte bancaire, pass Culture État, paiement en ligne ou prélèvement automatique**, selon différentes modalités :

- en 1 échéance (novembre) pour les tarifs inférieurs ou égal à 50 €
- en 2 échéances (novembre et février) pour les tarifs supérieurs à 50 €
- en 6 échéances (de novembre à avril), seulement par prélèvement automatique

ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute demande d'arrêt de cours doit être immédiatement adressée par courrier ou mail à l'attention du directeur du conservatoire.

- Arrêt avant le 30 septembre 2024 : seul le **DROIT D'INSCRIPTION** de 15 € est dû.
- Arrêt avant le 15 janvier 2025 : les **FRAIS DE SCOLARITÉ** seront dus à hauteur de 50 % (Excepté pour les tarifs session, stage court et stage long, qui seront dus en totalité).
- Arrêt après le 15 janvier 2025 : les **FRAIS DE SCOLARITÉ** seront dus en totalité.

LOCATION D'INSTRUMENT



La location d'un instrument est possible auprès du parc instrumental du Conservatoire (se renseigner auprès de la bibliothèque du Conservatoire), dans la limite du stock disponible.

Les conditions :

- **Le contrat est valable pour une année scolaire.**
- **Une attestation d'assurance** (contre le vol et dégradation dans et hors du domicile) sera demandée obligatoirement pour la signature du contrat, préalable à l'octroi de l'instrument.
- **L'instrument doit être rendu révisé par un luthier**, au plus tard le 30 juin de l'année en cours.
- L'entretien en cours d'année de l'instrument est à la charge du locataire.

FRAIS ANNEXES



Il est également important que vous envisagiez des frais supplémentaires dus à l'achat ou au prêt de matériel, selon la discipline choisie :

- Location/achat d'instrument de musique
- Ouvrages de formation musicale et partitions
- Participation à des spectacles
- Tenue de danse
- ...

UN RENSEIGNEMENT ?



Pour toute question concernant vos factures (mise à jour de votre tranche tarifaire), modification de compte famille, paiement, contestation, etc.) vous pouvez contacter le service comptabilité :

- horaires d'ouvertures :
 - Lundi : **fermé**
 - Mardi : 13 h 30 à 17 h 30
 - Mercredi : 8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30
 - Jeudi : 13 h 30 à 17 h 30
 - Vendredi : 13 h 30 à 17 h
- par téléphone : 02 44 09 26 05
- par email : comptabilite-conservatoire@choletagglomeration.fr

**RETROUVEZ TOUS LES DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES SUR
CHOLET.FR**

TARIFS 2024-2025

CHOLET AGGLOMÉRATION			HORS AGGLO.
Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
QF ≤ 1000	1000 < QF ≤ 1600	QF > 1600	

DROIT D'INSCRIPTION (par élève, obligatoire et non remboursable)	15,00 €			
-------------------------------------------------------------------------	----------------	--	--	--

MUSIQUE				
Éveil Artistique (Musique et Danse)				
Éveil Musique	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €
Parcours Premiers Pas				
Atelier d'Éveil Adapté	40,00 €			
Cursus complet - Cycle 1 (Instrument + FM + pratique collective)	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Cursus complet - Cycle 2 (Instrument + FM + pratique collective)	165,00 €	235,00 €	240,00 €	940,00 €
Cursus complet - Cycle 3 (Instrument + FM + pratique collective)	179,00 €	255,00 €	261,00 €	1 020,00 €
Cursus complet - Cycle Spécialisé				261,00 €
• Cours Indépendants du cursus : Culture Musicale Écriture Analyse Langage harmonique Histoire de la musique Maîtrise (Pratique vocale supplémentaire)	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Instrument (+ pratique collective)	105,00 €	150,00 €	153,00 €	600,00 €
Parcours Adulte	196,00 €	280,00 €	286,00 €	1 120,00 €
Pratique Collective	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €

DANSE				
Éveil Artistique (Musique et Danse)	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €
Initiation	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Danse - Cycle 1	133,00 €	190,00 €	194,00 €	760,00 €
Danse - Cycle 2	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Danse - Cycle 3	175,00 €	250,00 €	255,00 €	1 000,00 €

THÉÂTRE				
Éveil / CHAT	50,00 €	50,00 €	50,00 €	200,00 €
Initiation	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Théâtre - Cycle 1	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Théâtre - Cycle 2 et 3	175,00 €	250,00 €	255,00 €	1 000,00 €
Atelier Adultes	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €

MUSIQUES AMPLIFIÉES ET IMPROVISÉES				
Musique Assistée par Ordinateur (MAO)	77,00 €	110,00 €	113,00 €	440,00 €
Accompagnement de Projet	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Cursus complet - Cycle 1 (Instrument + FM + pratique collective)	154,00 €	220,00 €	225,00 €	880,00 €
Cursus complet - Cycle 2 (Instrument + FM + pratique collective)	165,00 €	235,00 €	240,00 €	940,00 €
Cursus complet - Cycle 3 (Instrument + FM + pratique collective)	179,00 €	255,00 €	261,00 €	1 020,00 €
Cursus complet - Cycle Spécialisé				261,00 €
Pratique Collective	40,00 €	40,00 €	40,00 €	160,00 €

AUTRES				
Auditeur ou Parcours Personnalisé	105,00 €	150,00 €	153,00 €	600,00 €

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS				
- Les élèves en Classes à Horaires Aménagés Musique, Danse et Théâtre bénéficient du tarif AdC. - Pour les élèves inscrits en dispositif horaires aménagés, toute inscription supplémentaire dans une autre spécialité sera facturée selon le lieu de résidence de l'élève.				

LOCATIONS D'INSTRUMENTS				
- 1 ^{ère} année de location (pour un instrument) : par an			40,00 €	
- 2 ^{ème} année de location et plus (pour un instrument) : par trimestre			45,00 €	

RÉDUCTIONS				
Inscriptions de plusieurs élèves dans un même foyer : par élève (à partir du deuxième) L Applicables aux tarifs 2 et 3 Cholet Agglomération et supérieurs à 50 €			-37,00 €	
Passeport " Nouveaux habitants " délivré par les communes de Cholet Agglomération			-40,00 €	
Réduction " Instrument rare " : accordéon, alto, basson, clavecin, flûte à bec, harpe, hautbois, orgue et viole de gambe L Uniquement pour les tarifs " Hors AdC "			-50,00 %	